Perturbationisme et Société

ACAB... tag invisuel, épreuves de rencontres entre un acte de vandalisme et des actes d'institutionisme.

Par Gilbert Coqalane. Janvier 2024.

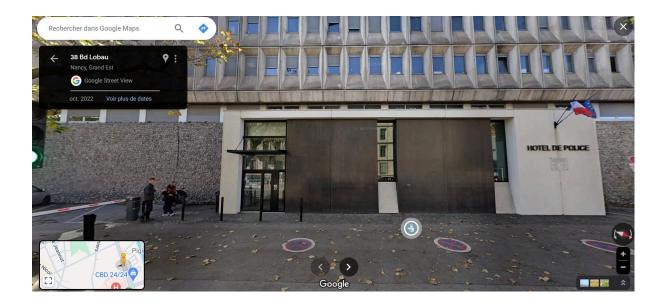
Conférence

Perturbationisme et société : ACAB tag invisuel, épreuves de rencontres entre un acte de vandalisme et des actes d'institutionisme.

Bonjour, bienvenue et merci pour votre présence à la conférence libre *Perturbationisme* et société : ACAB tag invisuel, épreuves de rencontres entre un acte de vandalisme et des actes d'institutionisme.

De fait, vous êtes actuellement en train d'assister à la nouvelle perturbation artistique *ACAB*... dont cette conférence fait partie mais également l'ensemble des autres parties de perturbations artistiques forcément toujours sans autorisation qui vont s'égrainer sur une longue temporalité.

Je suis Gilbert Coqalane et je vais vous commenter, entre autres, comment et surtout pourquoi j'ai tagué l'inscription acronyme ACAB sur le mur principal de l'hôtel de Police de la ville de Nancy.



Présentation:



Je veux rentrer chez moi. ils veulent rentrer chez eux. Cette conférence est dédiée à tous ceux qui voulaient juste rentrer chez eux.

Pour commencer, vous accédez à la conférence libre, accessible partout et gratuite, à écouter tel un podcast. Cette conférence a été enregistrée avant le lancement de la perturbation donc ne diffuse aucun élément post perturbation, c'est-à-dire avant le mercredi 24 janvier 2024 17h30. Cette vue que vous voyez actuellement est une illustration qu'une perturbation peut questionner l'espace temps du travail, télétravail de l'art ou militantisme de canapé, car au moment de la conception de la vidéo de la conférence, j'écoutais un album de THE CLASH LONDON CALLING et travaillais sur une nouvelle perturbation qui aura lieu en avril 2024, et au moment ou vous découvrez cette perturbation sous forme de conférence, je suis actuellement soit en déposition, soit en cellule de garde à vue, soit en expertise psychiatrique, soit en entretien avec mon avocate, soit en comparution immédiate, ou encore en repos de ces situations précédentes ou en construction de la suite de cette perturbation, mais dans tous les cas privé de ma liberté en ayant conscience d'être rarement aussi libre de mes choix. C'est l'outil perturbationiste "coup d'avance". Dans ce sens, pour répondre à la suite et s'actualiser du présent une seconde conférence "Complément de perturbation " est prévue dans les prochains jours.

Pour commencer, je vais me présenter, je suis artiste invisuel et urbain, fondateur du mouvement artistique " Le perturbationisme ", président du CDRAO (Centre d'art Documentation Recherche Application des Offensives) et des éditions l'Armée Recrute, membre du conseil d'administration de la fédération de l'art urbain et médiateur scolaire.

Je tiens à préciser que cette conférence et son contenu n'engagent que moi. Le mouvement perturbationiste, les structures et les personnes (à quelques rares exceptions) avec lesquelles je collabore ne sont pas informées de ce contenu et même de cette perturbation.

Voici pour une partie du curriculum vitae, pour d'autres éléments, rapidement également, l'offensive Ecocide avec le tir à l'arc sur le bison de Buffalo Grill et le costume de torero au tribunal, c'est une perturbation en tant qu'artiste, l'offensive Visibilité avec l'exposition vide de Villers Les Nancy, c'est une perturbation en tant qu'artiste, le forum pour la rémunération et les conditions de travail des artistes, c'est une perturbation du mouvement, l'offensive il va mourir avec la libération du crabe vivant de Leclerc amené en autostop jusqu'à l'océan , c'est une perturbation du mouvement, le vol de l'actualité des barrières du château de Graffigny de Villers Les Nancy, c'est une perturbation du mouvement, l'acte de vandalisme sur mon oeuvre et commande publique ADN (art dans nancy) dans le cadre de la perturbation Message en Morse, c'est une perturbation en tant qu'artiste et très récemment l'offensive poil à gratter en soutien à l'artisan fleuriste Le liseron quant à la gestion de l'espace public en lien avec les travaux de la voie de tram de nancy, c'est une perturbation du mouvement.

Voici donc la partie présentation terminée, je vais désormais dessiner les différents contextes de cette nouvelle perturbation ACAB...

PREMIER CONTEXTE / PERSONNEL ET ARTISTIQUE :

En avril 2023 a eu lieu la réalisation de la perturbation Message en Morse, l'origine de cette perturbation débute entre autres avec le défaut de maintenance et donc la dégradation volontaire par la ville de Nancy d'une de mes œuvres dans le parcours urbain ADN (Art dans Nancy) sur la période 2019-2022.

Ces faits sont arrivés aussi au moment d'une vision artistique plus claire, plus proche de mes convictions initiée en 2020 avec l'offensive Ecocide au Buffalo Grill et donc avec la fondation du perturbationisme.

En raison de la revendication publique de mes droits inhérents à ma pratique professionnelle et artistique, les dommages collatéraux, multiples et annexes, se sont multipliés comme par exemple le refus de ma présence au musée des Beaux-Arts de Nancy lors d'une représentation publique des événements RUN (Rencontres Urbaines Nancy) et ce malgré la proposition de ma présence par d'autres structures et partenaires culturels.

J'ai fait alors le choix de traiter artistiquement cette situation de dégradation en vandalisant mon autre œuvre également commandée par la ville de nancy dans le même parcours urbain, la revendication de cet acte de vandalisme a eu lieu lors d'une conférence libre en ligne intitulée Perturbationisme et art urbain : épreuve des contradictions personnelles, sociétales et institutionnelles encore disponible sur you tube, ce fut la partie 1 de la perturbation Message en Morse non autorisée lors des rencontres urbaines Nancy. Depuis récemment, encore non détaillé, la suite de cet acte de vandalisme est un courrier de Monsieur le Maire de Nancy me demandant de produire le protocole de restauration étant donné que je ne souhaite pas restaurer cette œuvre.

La perturbation était composée de cinq parties dont certaines sont encore en cours.

Il me paraît important de résumer quatre points émanant de cette conférence et de cette perturbation.

Le premier point : L'acte d'institutionisme.

Dans cette conférence fut expliqué comment j'ai inventé et théorisé l'acte d'institutionisme face à l'acte de vandalisme.

En résumé, cette théorie est possible par une hypothèse que je soumets en prenant en compte le cadre moral instauré par l'abbé Grégoire qui invente et théorise le concept d'acte de vandalisme. En quelques mots, l'abbé Grégoire né en Lorraine est un prêtre catholique, évêque constitutionnel et homme politique français, l'une des principales figures de la révolution française.

Dans cette conférence que j'ai réalisé en avril 2022, nous pouvons découvrir que la disparition de la plupart des parlers, langues régionales, argot, patois est dûe à une volonté d'uniformisation de la langue française après la révolution française ayant pour objectif une finalité émancipatrice d'instruction du peuple. Cette volonté fut portée principalement par l'abbé Grégoire.

Par la suite et en parallèle, il porta également ses travaux et ses actions sur les notions de patrimoine après le pillage notamment de la basilique Saint Denis.

À ce titre, il inventa le terme Vandalisme en précisant "J'ai créé le mot pour tuer la chose ". Ce terme également expliqué dans la conférence est forcément en lien avec sa formation religieuse, en effet, ce terme vient d'un peuple, les Vandales, accusé entre autres d'avoir pillé Rome par tromperie du pape.

Ce cadre moral instauré particulièrement en Lorraine par l'abbé Grégoire, je le corolle avec la première condamnation en France, en Lorraine précisément, pour Graffiti en 1877.

En effet, le premier condamné pour graffiti en France est un lorrain, Louis Lasègue, habitant de Verdun de 71 ans, qui est condamné par le tribunal de Nancy à deux mois de prison ferme . Les faits qui lui sont reprochés dans les rapports de police : Outrages par inscriptions.

Dans la réalité ce qui lui est reproché ce sont des collages sur les affiches officielles du président réalisés avec du papier préencollé et avec une inscription stylistique et un rébus : 20Q de Sedan (Lire "vaincu de Sedan"), cette Inscription est en lien avec la défaite du président Mac Mahon à Sedan.

Dès lors, j'ai proposé en avril dernier :

"L'acte de vandalisme et l'acte d'institutionisme ont les mêmes modes opératoires mais s'opposent, j'ai créé le mot institutionisme pour faire taire la chose "

En définition :

Vandalisme : désigne tout acte de destruction ou de dégradation visant des biens publics ou privés par un sujet.

Institutionisme : désigne tout acte de destruction ou de dégradation visant des biens publics ou privés par une institution.

Institutionisme s'écrivant dans ma proposition originel avec un seul N. Cette pratique s'applique également au mot Perturbationisme pour de multiples raisons.

Le second point : Le tag invisuel.

Dans le cadre de cette même perturbation Message en Morse, dans sa partie 3 intitulée La Toussaint revisitée par un Vandale qui consistait en un acte de vandalisme au musée des beaux arts de Nancy, particulièrement sur la toile La Toussaint d'Emile Friant, en tagant Gloire à Louis Lasègue. Annoncé la veille par le biais d'une poésie perturbationiste, l'acte de vandalisme fut réalisé avec le tag invisuel, procédé que j'ai inventé dans le cadre de ma pratique invisuelle et perturbationiste. A l'heure indiquée dans la poésie, 16h33, j'ai été accueilli par une grande équipe d'agents de sécurité, la présence des renseignements généraux et la direction du musée, je me suis présenté devant la toile, je n'ai rien fait, la toile était taguée de manière invisuelle. Ensuite, de nombreuses personnes m'ont questionné ainsi que différents protagonistes des institutions culturelles et politiques de Nancy. L'artiste a même été l'objet d'un cyberharcelement. Sans aucune matière tangible, la toile était belle et bien taguée et l'est toujours d'ailleurs. Avec cette partie de perturbation Message en Morse fut une nouvelle fois expérimenté le tag invisuel de manière plus aboutie, plus visible , plus impactante, critiquant ainsi l'institution culturelle de Nancy faisant paradoxalement la promotion de l'art urbain.

Dans la même lignée, le procédé FMR déclenché par mes soins est encore non détaillé. Initialement ce procédé FMR est une façon singulière parmi d'autres possibilités de pratiquer le tag invisuel développé avec l'ami et artiste Gérard Zlotykamien, pionnier de l'art urbain. Pour plus d'informations, une vidéo et un texte sont disponibles sur le site du CDRAO à la rubrique Ecrits.

Le troisième point : La captation institutionnelle.

Et pour finir ce contexte, la partie 4 de cette perturbation message en morse intitulée 49 51 234, qui correspond à un numéro de dossier de l'INPI (institut national de la propriété industrielle) et qui consiste à déclencher une captation institutionnelle, type d'œuvre de l'art invisuel inventé par Alexandre Gurita. Cette captation institutionnelle consiste par traitement artistique à déposer un enregistrement et l'achat d'une marque qui était à cette occasion Rencontres urbaines Nancy. Sans rien demander concernant cette appellation, les institutions politiques et culturelles avaient le choix soit de faire opposition soit de la considérer comme un geste artistique, je souhaitais m'en expliquer, je n'ai pas eu cette occasion. Récemment, la ville de Nancy à fait le choix de l'opposition par voie de procédure d'avocat. La création étant proscrite, cette partie est actuellement encore en cours mais cela nous montre que l'essence de la création inhérente à cette institution est réellement non discutable, prohibée.

Vous pouvez retrouver la perturbation Message en morse toujours en cours sur le site du CDRAO et la conférence en question sur la page youtube du CDRAO qui a fait le choix d'archiver et documenter cette perturbation.

Le quatrième point : l'historique de l'artiste

Il est à noter également une potentielle influence dans le traitement institutionnel de cette nouvelle perturbation en raison d'une partie d'une autre perturbation menée celle-ci par le

mouvement intitulée "Barrières de Lapin " qui consiste au vol de l'actualité du vol des barrières entourant le château de Graffigny, lieu d'exposition devenu lieu de grève et de revendications depuis une offensive artistique. Cette perturbation a eu pour conséquence une citation me concernant dans une enquête de police et des interrogations de culpabilité sans possibilité de démenti dans la presse locale.

Il est à noter également une influence certaine dans le traitement institutionnel de cette nouvelle perturbation en raison d'une autre offensive menée en tant qu'artiste intitulée "Offensive Ecocide "dont la perturbation principale consistait à flécher à l'aide d'un arc et de flèches le bison d'un restaurant buffalo Grill. Cette perturbation artistique a fait l'objet d'une condamnation. Condamné à une amende pour dégradation de biens privés avec inscription au casier judiciaire, j'apporte néanmoins la preuve artistique qu'un animal en plastique a plus de droits et de protection qu'un animal de chair et d'os. Je travaille artistiquement avec l'étiquette d'éco-terroriste et fiché.

Ceci était le chapitre détaillant le premier contexte personnel et artistique de la nouvelle perturbation ACAB, voici désormais le deuxième contexte sociétal et artistique :

Deuxième contexte / Art Urbain :

L'art en général est cadré par la loi et les notions légales sont nombreuses comme la propriété intellectuelle, le droit d'auteur, la contrefaçon. Quant à l'art urbain, en raison de son lieu d'expérimentation, de création, d'expression, et d'exposition qui est l'espace public, cela lui confère des suppléments légaux et des conflits moraux, des questions de cadre plus fréquentes.

Au fil des décennies, l'art urbain est composé d'un nombre important et toujours croissant d'artistes œuvrant dans l'espace public.

Au fil des décennies, l'art urbain bénéficie d'une adhésion plus grande du public, d'une opinion moins acerbe de la société à un point où les politiques sociales et urbanistiques l'ont incorporé dans leurs actions.

Au fil des décennies, l'art urbain a été grandement intégré aux marchés financiers de l'art.

De fait, les institutions culturelles bien que frileuses et divisées entament désormais de nombreuses réflexions au sujet de l'art urbain comme l'exposition, l'acquisition, la conservation, la professionnalisation souvent à l'initiative ou appuyées par des sujets isolés, de la structuration des artistes et la lutte des artistes.

Pendant toutes ces décennies et encore actuellement, la répression de différentes institutions continue toujours sur les artistes urbains, l'institution policière par l'interpellation, l'institution judiciaire par la condamnation, l'institution culturelle par la sélection et leurs politiques d'inaccessibilité intrinsèque, l'institution politique et culturelle par la subvention et la promotion, l'institution locale par l'effacement, l'institution financière par la starification.

Nombreux sont les travaux qui étudient les raisons et les manières dont les institutions conforment, standardisent et répriment une culture, une langue, des langages, des arts.

Répression, perpétuellement en cours, protéiforme et mouvante selon les époques, prenons l'exemple dans l'art urbain et des cultures urbaines, du spectre musical de celui-ci avec le punk ou le rap qui subissent encore actuellement une sémantique de sous culture et une désapprobation des institutions culturelles, une sélection et utilisation à des fins politiques ou encore une réappropriation culturelle soit disant d'ouverture par le biais d'une utilisation de façade.

Ces deux faits simultanés de promotion et de répression créent un statut particulier pour les artistes oeuvrant dans le spectre protéiforme de l'art urbain et une dualité entre institutions et créations. Cette dualité est présente, omniprésente.

Les artistes ou opérateurs culturels doivent s'engager ou se désengager de telle ou telle partie, nombreux d'entre eux composent, naviguent entre les deux, selon les périodes, les générations, les occasions, l'affection ou le rejet de situation, l'intérêt artistique, la précarité et les combats éthiques individuels et collectifs.

Pendant ce temps, la recherche, l'expérimentation, la création évolue et continue toujours dans l'espace public comme toute action humaine, tout art, la pensée et les actes se complexifient.

Pour ma part, cette dualité je la considère comme un espace de travail, de recherche et de création, un terreau fertile à perturbations et à offensives artistiques.

Pour l'instant l'analyse faite est celle de la réfutation de mon art par la plupart des institutions, ce qui me prouve la création, me permet de m'entourer d'un public certe restreint, mais ouvert et curieux à l'affût de changements divers, et me permet également de poursuivre le travail des artistes et personnes en lutte des anciennes générations, essayer d'incarner l'une des grande valeurs souvent négligée de l'art : La Transmission.

Comme indiqué dans le chapitre précédent, j'ai été condamné pour mes activités artistiques comme un certain nombre d'artistes urbains.

Le contexte légal qui impacte le plus cet art urbain est l'article 322-1 du code pénal, inscrit sur mon casier pour cinq ans (2020-2025) et qui stipule :

- I. La destruction, la dégradation ou la détérioration d'un bien appartenant à autrui est punie de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 euros d'amende, sauf s'il n'en est résulté qu'un dommage léger.
- II. Le fait de tracer des inscriptions, des signes ou des dessins, sans autorisation préalable, sur les façades, les véhicules, les voies publiques ou le mobilier urbain est puni de 3750 euros d'amende et d'une peine de travail d'intérêt général lorsqu'il n'en est résulté qu'un dommage léger.

La récidive aurait pu être une possibilité avec l'outil perturbationiste Optimisation pénale, il aurait pu être possible comme fréquemment dans l'art urbain d'un changement de blaze, de territoires, il aurait pu être aussi envisagé une pause de création, je n'exclue pas et analyse ces possibilités dans mes créations.

J'ai opté d'œuvrer en tant qu'artiste avec les préceptes du perturbationisme, premier mouvement et branche du genre d'art invisuel, qui par ses connexions et son historique est aussi la branche la plus récente de l'art urbain.

Plus particulièrement, j'ai fait le choix d'une autre possibilité après la création du tag invisuel que j'ai initié en 2020, j'ai choisi son développement ici avec cette nouvelle perturbation.

Ce choix est détaillé plus loin dans la conférence.

En attendant, il est nécessaire de continuer le contexte avec le terme ACAB.

Il est à noter qu'en sortant des milieux de l'art urbain et du militantisme divers, peu de personnes connaissent la signification ou l'histoire du mot ACAB, en faisant ce travail de médiation sur un petit échantillon de proches ou de personnes rencontrés avant cette perturbation, les retours fréquents après médiation sont "Je vois des ACAB partout dans la rue maintenant" ou "je comprends ce tag désormais ". Avec cette conférence et cette perturbation, j'espère aller au-delà de ce premier cercle.

D'ailleurs que signifie et d'où vient l'acronyme ACAB ? Depuis quand ? Dans quel contexte s'est il développé ?

Troisième contexte / ACAB :

Le mot « ACAB » est un acronyme couramment utilisé dans les mouvements de protestation et de revendication sociales. Il signifie initialement All Cops Are Bastards / Tous les flics sont des Bâtards". Il est possible aussi de traduire bastards par salauds. Cet acronyme peut également être représenté par les chiffres 1 3 1 2 en lien avec les positions des lettres dans l'alphabet.

Les premières datations de l'existence de cet acronyme remontent aux années 1920, où il aurait été utilisé pour la première fois en Angleterre, dans les prisons anglaises précisément et par le biais d'inscriptions vernaculaires. Il était associé à une critique sociale contre la brutalité policière et les abus de pouvoir commis par certains agents de police et certains gardiens de prison.

D'autres équivalents sont à noter dans différents pays ou cultures, par exemple en France, l'équivalent le plus proche serait l'expression Mort aux vaches apparue dans les premières datations sur la ligne Est lors de la guerre Franco - Allemande de 1870 . En effet, sur cette ligne étaient installées des tours allemandes de guet avec de grandes inscriptions à la peinture blanche WACHES signifiant Garde, transformées avec la phonétique française en Vache, la haine et la méfiance de l'ennemi provoqua ce slogan qui se répandit sur tout le territoire et englobant désormais toute forme d'autorité ou de surveillance, d'où par exemple son omniprésence en milieu carcéral. Cet équivalent français se retrouve et se présente

sous forme graphique par trois points souvent tatoués par les prisonniers, traditionnellement entre le pouce et l'index.

L'acronyme ACAB prend particulièrement son essor et son caractère international lors des manifestations et grèves des mineurs anglais dans les années 80 opposés aux réformes libérales du gouvernement anglais et de la première ministre Margaret Thatcher et de la forte répression des manifestants par la police pour entériner ces dites réformes.

Ce mot bastards prend à ce moment historique alors réellement sens et écho auprès des populations, illustrant ce reniement des forces de l'ordre à servir, protéger le peuple anglais pour être utilisé à servir une politique et des intérêts dénoncés comme privés.

Depuis, cet acronyme ACAB s'est répandu dans divers contextes et mouvements contestataires à travers le monde. Il est rapidement assimilé dans la culture anglaise par les cercles de la culture punk et des fans de football. Il est par la suite utilisé dans d'autres luttes avec comme par exemple *All Capitalists Are Bastards* » (« Tous les capitalistes sont des salauds ») chez les militants anticapitalistes ; « *All Colors Are Beautiful* » (« Toutes les couleurs sont belles ») dans le mouvement antiraciste et anticolonial ; « *All Clitoris Are Beautiful* » (« Tous les clitoris sont beaux ») au sein de la mouvance féministe, devenant ainsi un acronyme généraliste d'opposition à l'oppression. En réponse All cops are brothers (tous les policiers sont frères) est utilisé par la police.

Globalement ce slogan est devenu emblématique dans les mouvements sociaux, en particulier lors de manifestations pour les droits civiques, les revendications contre les violences de la police. Son utilisation varie selon les personnes et les groupes, certains l'adoptant comme une critique générale du système policier, tandis que d'autres considèrent que cela ne vise que les agents impliqués dans des comportements répréhensibles, d'autres l'abordant avec des concepts idéologiques, politiques, philosophiques....

Il est important de noter que l'utilisation du mot ACAB est controversée et peut susciter des débats quant à sa pertinence et à son impact. Certains estiment que cela généralise injustement une profession entière, tandis que d'autres le voient comme une manière de dénoncer des abus récurrents au sein des forces de l'ordre.

Au fil du temps, le mot ACAB est devenu un symbole de contestation et de remise en question de l'autorité, incitant à des discussions sur la réforme policière, les inégalités sociales et les questions de justice ou le questionnement de l'abolition de la police.

Malgré ses origines obscures, l'ACAB continue d'être utilisé comme un moyen d'expression pour attirer l'attention sur les problèmes persistants liés au comportement de certains membres des forces de l'ordre et à la nécessité de réformes dans le domaine de l'ordre ou encore de l'institution de la police tout entière, et ce dès son essence.

Initié par les inscriptions vernaculaires, suivi par la culture punk, puis plus tard dans la culture rap et urbaines, cet acronyme est intrinsèquement lié à l'art urbain dans son passé, son présent et son futur. En taguant ce mot sur le mur d'un commissariat, je réalise ici

également un travail de médiation culturelle peu représenté pour ne pas dire inexistant dans les institutions culturelles.

Les institutions culturelles en sélectionnant les artistes, des thématiques, des angles de lectures, officialisent de fait une invisibilisation d'une partie ou plusieurs parties des sujets et de l'histoire de l'art urbain.

(exemple : avec l'arrivée des Jeux Olympiques en France et donc de l'actualité étatique, les expositions et autres événements culturels se concentrent sur la thématique du sport hors dans un autre contexte étatique comme celui de la réforme des retraites, pour ne citer que cet exemple, il faut noter une explosion des inscriptions ACAB et de différentes formes artistiques de contestations qui n'est aucunement ou ridiculement évoqué par les institutions.)

Il est à noter que désormais certains domaines d'expertise comme la sociologie analysent la présence des ACAB et l'évoquent comme un baromètre du climat social sur un territoire donné. Il est possible que ces inscriptions soient également analysées par les forces de l'ordre pour définir les territoires dits hostiles à leur présence comme ce fut le cas déjà, documenté d'ailleurs, lors des répressions en lien avec le président Mac Mahon en 1877. Actuellement, Il apparaît clairement dans ces travaux scientifiques une recrudescence de ces inscriptions vernaculaires lors de la mort de George Floyd en 2020, lors des restrictions de l'espace public pendant la crise sanitaire de 2020,, lors de la loi sécurité globale en 2021, lors de la répression des mouvement écologiques en 2022, lors de la réforme des retraites ou lors de la mort de Nahel en 2023, pour ne citer que quelques exemples. En résumé, la présence des ACAB est intrinsèquement liée à la distance qui se creuse entre servir le peuple et servir des intérêts privés ou politiques.

Cette perturbation ACAB est donc contextuelle. Je ne crée pas le contexte, je crée avec le contexte.

Il est donc question de création désormais avec le chapitre suivant :

Contexte artistique:

Je me suis présenté devant le mur principal de l'hôtel de Police de Nancy et j'ai tagué sans autorisation ACAB...de manière invisuelle... et depuis...

Artistiquement, il est des sujets que je souhaite explorer également avec le tag invisuel, globalement le sujet de l'évolution de l'art urbain vers lequel je me dirige. Il y a actuellement 7 sujets à explorer.

Le sujet 1 est celui de la vue, sujet récurrent dans le domaine artistique et ce depuis l'origine, aux avancées comme la perspective, le sfumato, le trompe l'oeil pour ne citer que quelques exemples, aux théories sur l'esthétisme de Hegel ou du regardeur de Marcel Duchamp allant désormais jusqu'aux discussions sur la saturation des images à l'ère numérique et récemment à la production d'images avec l'intelligence artificielle.

Justement concernant la saturation des images, il me paraît désormais inutile de concevoir de nouvelles images, également dans une logique de décroissance ou de détournement, il me semble que notre intérêt collectif et créatif doit davantage s'atteler aux travaux autour de l'éthique car cette notion souvent antagoniste mais aussi complémentaire de l'esthétique est sous exploitée.

Pour cette perturbation, je ne vois pas l'utilité de représenter visuellement le tag ACAB car en opposition à l'intelligence artificielle, les algorithmes de notre intelligence animale proposent naturellement la création d'un visuel selon ses prédispositions et son cadre de référence.

De fait, selon les personnes, nous pourrions voir un tag au marqueur noir, avec ou sans coulures, imaginer le format, les couleurs, la typographie, avec ou sans effets. La représentation visuelle du tag invisuel ACAB est donc le résultat de notre intelligence animale et des mélanges des synapses collectives. Cette perturbation traversera les années et les représentations visuelles du tag invisuel évolueront en même temps que les avancées de l'art urbain visuel et cherchera donc l'intemporalité.

Le sujet 2 est celui de la surface, du mur, du revêtement qui est également source de créativité. L'art et l'art urbain en particulier est source de discussions, œuvres ou travaux scientifiques à ce sujet, le tag invisuel et cette perturbation ont pour but de poursuivre et d'approfondir cette dynamique. Le tag invisuel ne dépose ni de couche visible type peinture ni invisible type encre invisible ou poussière, ni caché, dissimulé ou éphémère type eau, ni par processus type actif à l'eau ou à lumière, ni par soustraction type karcher ou acide, ni par ajout type cellophane, ni par performance type danse, ni par concept type protocole.

Sortant également des réappropriations capitalistes ou de fétichisation de l'objet d'art, le déclenchement de la perturbation c'est-à-dire le tag ne sera pas capté ni par photographies ni par vidéo.

S'il est envisagé une captation comme par exemple une photographie de l'arrestation par les forces de l'ordre il serait question d'une documentation de la perturbation, d'un micro fragment, une preuve du moment, un souvenir. Ici, plus que l'offensive ecocide avec l'arrestation devant le Buffalo Grill, je souhaite expérimenter sans souvenir photo, sans trace physique. D'autres éléments de documentation arriveront inévitablement dans la suite de la perturbation. Le mystère fait ainsi partie de la trace de l'art invisuel, de l'art urbain et du perturbationisme.

Pour mon encre, s'il doit y avoir une métaphore en lien avec le mur ou le revêtement, je partirai éventuellement sur la métaphore balistique. Elle va au-delà du mur, elle pénètre le mur et va pénétrer plusieurs couches, plusieurs personnes, institutions telle une balle perforant et faisant réagir ou laisser insensibles plusieurs organes. Mon encre est déjà dans l'institution.

Il est question également de proximité, souvent en tant qu'artiste urbain nous devons courir, se camoufler, se cacher, éviter, attendre, avec cette perturbation je souhaitais créer au coeur de l'institution policière tout en restant dans l'espace public, tout comme pour le tag invisuel Gloire à Louis Lasègue sur la pièce majeure de l'institution culturelle du musée des beaux arts de Nancy.

Il est question aussi de localité même si cette perturbation peut se déployer dans n'importe quelle ville avec un commissariat, il est important d'ancrer mon travail sur un territoire.

Que la perturbation soit potentiellement jugée sur le territoire lorrain de l'abbé Grégoire et par le même tribunal de Nancy que Louis Lasègue est également une rencontre recherchée.

Juridiquement, comment va être interprété le manque de visuel, est ce que comme pour les violences de la police sans traces, photos ou vidéos est ce que le terme de non lieu peut être retenu plus facilement ? La catégorie Outrages sera-t-elle entreprise ?

Perturber est pour ma part la meilleure façon de tester, pour faire évoluer et faire advenir une nouvelle réalité.

Sans volonté d'influencer car chaque scénario sera porteur d'intérêt et d'image de notre temps, je serai également constateur de la société face à ma propre perturbation.

Il est assez logique de rapprocher, de serrer au maximum les liens entre la perturbation et son antagonisme l'ordre. La perturbation a besoin de l'ordre et inversement. C'est un combat artistique se jouant sur cette frontière poreuse.

Le sujet 3 est celui du matériel nécessaire au tag invisuel, différent du matériel habituellement indispensable à l'art urbain, il ne trouve pas d'équivalent même dans sa panoplie la plus élargie selon les pratiques comme les marqueurs, les bombes, les caps, les pochoirs, les gants, les masques, la perche, la colle, les stickers...

Le tag invisuel se pratique sans matériel mais non sans matériau comme la stratégie, l'optimisation d'autorité et l'optimisation pénale, l'économie du geste, la cartographie, la narration, en bref le tag invisuel fonctionne avec les outils du perturbationisme.

Le tag invisuel peut éventuellement se servir de matériel, cela servira seulement d'étincelle ou pour souligner le tag invisuel par le biais de trait d'humour, d'hommage, de référence, de jeux de pistes, de private joke.

Le tag invisuel rejoint de fait le genre de l'art invisuel et sa branche perturbationiste engagé dans la plus grande radicalité de gestion écologique d'art, de culture, de production artistique dans son ensemble. Cette radicalité écologique et de décroissance bien que documentée depuis des années est invisibilisée dans les discussions ou groupes de réflexion à ce sujet.

Exercer son art sans matériel au-delà de la dimension écologique permet également de répondre à des contraintes économiques ou conjoncturelles (pénurie de matériel ou manque d'atelier par exemple).

Éventuellement, si ACAB devrait être un matériel, je pense en premier à un titre de perturbation, le début, les prémices, donc un titre comme ce qui est écrit sur ma pochette de travail traitant cette perturbation.

Un peu comme j'irai cracher sur vos tombes, un titre de roman de Boris Vian, littérature faisant partie intégrante de la culture française.

Un titre n'est pas une œuvre.

Le sujet 4 est celui de la pratique artistique du sfumato.

Le sfumato, dans sa forme originelle et en résumé, est emprunté à l'italien pouvant se traduire par " enfumé, vaporeux", il désigne une technique utilisée en peinture qui donne au sujet des contours imprécis, troublant le sens de la vue sur les détails, pouvant même donner une impression de mouvement. Ce terme artistique est largement popularisé par Léonard de Vinci à l'aide de ses recherches et de son utilisation dans ses œuvres. Le sfumato est souvent évoqué pour parler de l'oeuvre de La Joconde, effectivement malgré que nous ayant bien conscience que la toile soit plate, la vue du public est troublée par cet effet, donnant cette impression de regard mouvant, de corps se dégageant de la toile et de ce sourire mystérieux.

Au-delà des aspects techniques, scientifiques et esthétiques, ce qui m'intéresse dans ce terme ce sont les émotions troublées provoquées par cet effet. Ce sont des émotions que j'ai largement ressenti dans ma vie, déjà analysé dans mes anciens travaux sur la performance qui m'avait dirigé vers l'émotion sous développée de la honte et m'ont conduit désormais vers les travaux sur la perturbation. Ce cheminement me laisse à penser à un déploiement possible, volontaire ou involontaire de cet effet sur des personnes, sur des scènes du quotidien ou d'autres types d'art. Désormais l'objectif est l'entreprise d'une théorie plus aboutie, l'augmentation de son déploiement, de ses recherches, de son utilisation certes dans le perturbationisme mais surtout par, pour et dans la réalité.

Avec cette perturbation ACAB, j'applique et j'explore dans ce sens le sfumato de réalité ou désormais autrement dit le sfumato perturbato.

Aussi, pour accentuer l'effet sfumato perturbato de cette perturbation sera activé et déployé après la perturbation ACAB l'outil perturbationiste Cornécourt, nom de ville tiré du dernier roman intitulé Connemara de l'auteur lorrain Nicolas Matthieu. Cet outil consiste en un brouillage géographique, urbanistique, géologique afin d'accroître la zone et l'impact de la perturbation et éventuellement d'apporter d'autres éléments d'analyses et effets artistiques. Il sera donc question prochainement de fake news, de sources journalistiques et du traitement numérique de l'information.

La perturbation ACAB couplée à l'utilisation décalée de cet outil Cornécourt a également pour ambition d'entrer dans la catégorie de ces travaux de la légende urbaine ou de la rumeur, thématique sous exploitée de l'art urbain. Entendre un jour " tu connais l'histoire du mec qui a tagué ACAB sur un commissariat " et entendre " c'est un fake " est un objectif qui me réjouit d'avance.

Le sujet 5 est celui du constateur. Le ou la constateur.e est pour le perturbationisme l'équivalent du regardeur pour Marcel Duchamp mais étant face à un art invisuel, il constate la perturbation et avec son cadre de référence alimente la perturbation. Le constateur est ici aussi bien le premier policier qui va m'interpeller, les passants, les automobilistes du boulevard, les policiers qui vont m'interroger, les professionnels du droit que je vais rencontrer, les lecteurs de la presse qui évoquera le sujet, les professionnels et amateurs du milieu de l'art et certainement particulièrement du milieu de l'art urbain, les constateurs du spectre large du pro police à l'anti police, les chercheurs travaillant sur ces sujets, les victimes ou provocateurs de la violence de la police...

Le sujet clivant de cette perturbation expose à un risque élevé de réactions variées.

A la fin de cette conférence sera activée, non une clef de bras mais une clef de vérification. Cette clef aura deux utilités: tout d'abord, vérifier auprès de certains constateur.es la réelle prise de connaissance de cette conférence en cas de tentatives de détournement de mon propos artistique. Ensuite, cette clef constitue une aide technique pour l'optimisation pénale qui risque de suivre.

Cependant, l'accessibilité de la perturbation commencera dès la phrase basique jusque l'ensemble des travaux perturbationistes éngagés qui peut être : une personne tague un anti police sur un commissariat.

Il est à noter que la perturbation sera déclenchée par l'artiste et ensuite exclusivement déployée par les constateurs.

C'est le constateur qui appuie sur la bombe de peinture, qui démarre, alimente, amplifie, critique, simplement fait vivre la perturbation.

Le sujet 6 est celui de la réception, de la vie et de la conservation de l'oeuvre :

En choisissant cet acronyme, ce lieu, ce procédé, les réactions des constateurs, de la presse, des différents protagonistes de différents milieux seront certainement nombreuses et comme à l'habitude de mes perturbations soumis à analyses et rarement à réponse ou traitement immédiat de ma part. En laissant divulguer les fausses informations, détournements de propos, sorties de contexte, réactions libres, cela me permettra analyse, travaux et créations dans le futur.

En lien avec l'art urbain et la conservation, la politique d'effacement n'étant ici pas possible, cela me confère l'argument de l'économie des millions d'euros engagés en France dans les effacements de tag et graffiti, rendant obsolète cet argument courant du coût de l'effacement et dénonçant par la même occasion l'écosystème financier (entreprises, produits, marché officiels) de cette politique d'effacement.

En parallèle, toujours pour la politique d'effacement et cette fois-ci pour les praticiens de l'art urbain traditionnel : comment toyer un tag invisuel ?Cette question aux allures de révélation à risques pourrait trouver tout de même sa réponse si un autre artiste ou personne venait à taguer par dessus le tag initial. Ce recouvrement pourrait être par exemple une suite comme taguer de manière invisuelle le mot Brothers (All cops are Brothers / tous les flics sont des frères) et créer ainsi la perturbation antagoniste.

Dans l'art urbain, un graffiti removal est un forme d'expression esthétique qui prend forme par le recouvrement de peinture des graffitis / tag par des opérations de recouvrement effectués par particuliers, propriétaires ou collectivités par peinture avec généralement une autre nuance de peinture que la teinte initiale du mur, créant ainsi une narration et un nouveau visuel : est ce que ce dans ce cas précis de perturbation, le graffiti removal est le détournement de mon propos comme ce fut le cas lors de l'offensive Ecocide avec comme exemple : lvre, mécontent de sa salade, il tire sur le bison de buffalo grill.

Dans l'art urbain est défini un fantôme un graffiti qui s'estompe naturellement avec le temps, les intempéries, est ce que le fantôme du tag invisuel est le fait qu'au fur et à mesure qu'une personne passant devant le commissariat ou plus largement dans l'imaginaire collective nationale et locale ne se rappelle plus de cette perturbation.

Les thématiques de l'archivage, de la conservation, de la collection et de l'éventuel patrimonialisation de l'éphémère sont soumises à des traitements différents également avec cette perturbation, augmentant ainsi les interrogations déjà présentes dans le milieu de l'art urbain..

Etant donné que la police est le conservateur et l'archiviste principal de l'art urbain, nous pouvons considérer cette perturbation comme un dépôt immédiat.

Le sujet 7 est celui du sujet de la répression.

Après cette rencontre, l'analyse de cette rencontre pourra commencer pouvant aller de l'ignorance en passant par la garde à vue, éventuellement expertise psychiatrique et d'autres conséquences policières et judiciaires seront à noter.

Après avoir évoqué l'effacement qui est une première possibilité de répression, nous constaterons que les formes de répressions seront diverses, certaines classiques et d'autres éventuellement nouvelles en raison de l'innovation du tag invisuel.

En effet, en détournant volontairement les accusations possibles autour de la matière comme la dégradation, un nouveau champ de répression et de droit sera ouvert à cette

expérimentation pouvant aller jusqu'à la création de jurisprudence néfaste à l'art urbain invisuel, le plus probable après consultation des professionnels du droit est celui de l'outrage.

Cette notion d'outrage qui ne serait jamais détectable dans mes propos et mes comportements s'effectura sur des bases d'interprétations symboliques. Le questionnement d'une institution ne relevant théoriquement pas de l'outrage mais de l'usage normal et explicite de nos textes fondateurs.

Cette notion d'outrage pourra également être employée, travaillée dans mes traitements artistiques dans les différents événements dans et après cette perturbation.

Il peut être aussi question de la répression économique comme une amende comme ce fut le cas pour l'offensive ecocide, les risques d'amendalibité et de montant élevé étant présentes, je devrais faire preuve d'encore plus de créativité afin de rendre positif cet aspect économique pour annuler ou inverser cette thématique de répression comme j'ai réussi à le faire avec l'amende pour destruction de biens privés à Buffalo grill.

Désormais, après la présentation, le contexte personnel et global de l'art urbain, le contexte historique du terme ACAB, le contexte artistique, je souhaite terminer sur une ouverture sociétale.

Contexte sociétale :

L'un des axes importants si ce n'est le principal de la perturbation ACAB est la rencontre. Cette notion qui va être abordée est l'objectif de la perturbation.

Cette notion de travail sur la rencontre était également un objectif pour la perturbation Message en Morse lors des événements Rencontres Urbaines Nancy de l'année dernière et plus globalement lors des liens avec les institutions culturelles. Les rencontres furent impossibles, en effet, les différentes institutions de la perturbation ont clairement signé un refus de la proposition artistique, rejetant donc son existence par un refus de dialogue, en s'y opposant même fermement allant jusqu'aux démarches judiciaires avec avocat. Ces oppositions abolissent donc les valeurs de rencontres et d'ouvertures prônées pourtant par les institutions culturelles. Allant même jusqu'à transformer la charge d'humour des perturbations en charge de violences et d'incompréhension institutionnelle accroissant et relevant par la suite, et ce à un niveau élevé, l'absurde du discours contradictoire de l'action politique et culturelle.

Une institution culturelle qui par son pouvoir s'octroie la rencontre la transforme dès lors en un outil, une première étape du processus sélection / exclusion inhérente nécessaire à leur fonctionnement et à leur reproduction.

Donc, après avoir tenté d'éprouver les institutions culturelles, il m'était nécessaire d'éprouver d'autres institutions, d'autres domaines d'activités, pour voir les similitudes et les contradictions, les interdépendances et les enjeux, les forces et les failles, c'est dans cet espace que se trouve la création perturbationiste.

Cette nouvelle épreuve de rencontres commence ici, avec cette perturbation ACAB... et à ce moment de la conférence avec l'annonce de la création de l'offensive artistique intitulée

Institutionisme. L'offensive Institutionisme sera composée de plusieurs perturbations dont la première est la perturbation ACAB...

Ici, donc avec la première perturbation ACAB..., il est lieu d'éprouver principalement les institutions policières, judiciaires sur la notion de rencontres et d'y apposer le concept exclusion / sélection sous-jacent.

Cette notion de rencontre peut ainsi être mise en exergue face aux rencontres que l'on peut faire avec la police. Ces rencontres peuvent être multiples mais la plus fréquente, souvent première, la plus symbolique et la moins remise en question est le contrôle d'identité.

Est ce que nous nous sommes posés la question, au moins une fois, de ce qu'est un contrôle d'identité ?

J'affirme que c'est un cycle de violence qui commence.

Indolore pour certains, puis acceptée et même demandée, cette pratique de la police est moderne dans les activités de la police. Initialement instaurée à l'initiative des policiers, cette pratique est désormais devenue une mission professionnelle, dont les policiers eux-mêmes ne peuvent s'extraire. Dès lors, il n'est pas rare d'entendre les policiers se plaindre d'ennui ou de sentiment d'inefficacité lors de ces missions.

Cette demande de contrôle exigée par les autorités étatiques ou même par certains sujets est possible grâce à des espaces de fausses représentations diffusés par l'habitude, des concepts de communication, de publicité, voire dans certains cas de propagande qui permet de cacher et d'autoriser la violence sur autrui.

Cet aspect d'idées reçues peut être représenté par des images transgénérationnelles, qui traversent les classes, les époques et comblent une majorité de l'espace public avec une faiblesse argumentative mais avec une réelle force rhétorique. Une image pourrait être prise en exemple : Si on n'a rien à se reprocher, on ne risque rien.

Cette rhétorique dont peu connaissent l'origine se trouve dans l'idéologie fachiste grandement diffusée par le ministre de la propagande, bras droit d'Hitler, Joseph Goebbels. Il est important de contextualiser cette phrase souvent reprise, encore actuellement, par nos appareils ou représentants démocratiques.

Également, il est nécessaire de prendre en considération que l'illégalisme est inhérent à l'humanité, à chaque personne. Illégalisme qui existe avec des thématiques différentes, des temporalités différentes, des valeurs de gravité différentes. Il est donc impossible de s'extraire de l'illégalité dans sa vie.

Il est difficile voire impossible dans une vie de jouir de ses droits sans faire l'épreuve, sans franchir occasionnellement, consciemment ou inconsciemment, la limite de ses devoirs et des lois. Ce principe de franchissement est d'autant plus valable quand il s'agit pour un sujet de lutter pour acquérir ou pour faire reconnaître de nouveaux droits.

Nous pouvons à tout moment faire l'expérience de l'illégalisme après le vote ou l'application d'une loi qui opère forcément avec un ciblage politique des corps. Ce processus certes légal perfectionne le choix et l'intensité des corps à soumettre à la violence étatique, donc de la police, puis de la justice. Les corps peuvent varier, les intensités peuvent varier, les

temporalités peuvent varier mais c'est toujours un choix politique. De plus, il est à constater qu'il existe un grand nombre de catégories à soumettre donc un très grand nombre d'humains subissent une répression et une violence. Il est à constater qu'un grand nombre d'humains subissent plusieurs répressions et plusieurs violences avec des intensités longues et fortes.

Donc pour revenir au contrôle d'identité, cette rencontre faussement de routine nous rappelle que nous ne sommes pas libres de mouvement mais soumis à l'autorité étatique. En effet, cette procédure qui peut nous empêcher de circuler et qui peut nous arrêter de toute activité, à tout instant, pour toute personne, sans raison. Cette rencontre anodine est le début d'un cycle de violence auquel un sujet à disposition de l'État doit se soumettre, le principe de servir les sujets est donc inversé dès le début de la relation et nous expose à un risque de violence et ce même en coopérant.

Ce risque à l'exposition de la violence est accentué en raison d'un défaut d'égalité de traitement. Nous évoluons tous avec des déterminismes différents, des habitus différents, nous sommes aussi des sujets à distinction, à des dominations symboliques. Ces différents concepts de sociologie ou de philosophie sont opérant dans nos quotidiens et sont une confrontation permanente entre les individus. Cette confrontation produit à chaque rencontre et interaction un résultat différent.

De façon absurde même la fatigue des corps soit du policier soit du sujet est un argument qui peut soumettre à la mort et ensuite la légitimer.

De façon absurde, la formule rhétorique " Pour moi, ça se passe toujours bien ", facilite la soumission à la mort d'autrui.

Il est à noter que le cycle de violence va de la violence symbolique à la mort, une échelle large mais toujours fonctionnelle.

Par exemple, lors d'un contrôle d'identité d'une personne, ses habits, sa façon de s'exprimer ou de se mouvoir, vont l'établir pour la police dans telle ou telle classe sociale, ce qui affligera une domination plus ou moins forte au sujet. Certaines identités peuvent même provoquer empathie, sympathie et laisser passer, ce qui devrait être la règle pour tous les sujets dans la mission de service et de protection. D'autres facteurs peuvent aussi fausser la rencontre comme le genre du policier, le cadre de référence du policier, l'idéologie du policier pour citer quelques exemples faisant d'office défaut au devoir d'impartialité et d'égalité de traitement intrinsèque à la fonction.

Ensuite, les lois établissent les règles entre ce qui est acceptable ou non. Cette ligne invisible est à discuter et à remettre en question en permanence par chaque sujet et ce de différentes manières pouvant aller même jusqu'à la révolte ou la rébellion comme indiqué dans les textes qui fondent notre pays, comme une essence de vie par le peuple, premier et principal protagoniste de notre démocratie.

Il est à rappeler aussi que les illégalismes d'aujourd'hui peuvent être les légalités de demain. Il est à noter que cet exercice de remise en question est prévu et promu dans le contrat social qui est le socle de nos sociétés modernes.

En clair, le contrat social est un traité de philosophie politique actif dans nos sociétés et ce dans notre quotidien. Ce contrat présente comment l'humain, passant de l'état de nature à l'état de société, peut instituer un ordre social au service de l'intérêt commun.

Dans une proposition d'intérêt commun, je débats, ici, de l'abolition des contrôles d'identité de police.

La réelle efficacité de ces contrôles est clairement en dessous de la violence engendrée, provoquée.

Cette violence, qui s'expose à d'autres si ce n'est pas nous, peut atteindre des niveaux allant jusqu'à la mort sans aucune raison, par simple peur, pour des petits délits amendables qui n'amènent pas en prison. Cette violence s'applique au sujet mais également à des passants, des témoins, et finalement à l'ensemble de la société, dommages collatéraux acceptables selon la police.

La volonté et le discours de sécurité sont contrecarrés par les résultats de violences tangibles provoquées par la police, constatées par les faits.

Pour contrecarrer ou masquer ce défaut réel d'efficacité apparaît souvent la notion du sentiment de sécurité, une bouée de sauvetage rhétorique plus efficace que les faits de police pour justifier cette action inutile de contrôle.

L'escalade de la violence de la police allant du contrôle d'identité à l'homicide ne réduit pas la violence de la société, elle l'augmente. L'augmentation de cette violence est ensuite déchargée, lavée sur la personne défunte ou victime ou plus largement sur des catégories de personnes mais rarement ou insuffisamment sur l'institution qui a provoqué volontairement cette violence.

Nous pouvons même constater que cette violence touche aussi directement l'ensemble des victimes, en effet, les victimes déplorent une violence également lors de leur prise en charge (remise en question de la crédibilité, répétitions de la narration des actes violents, non prise en compte des plaintes, moqueries, interrogatoires à charge ou dérangeant, manque de résultats).

Les budgets de la police, de l'armement, de la sécurité, de la surveillance, qui constituent désormais les budgets les plus importants de nos sociétés modernes, pourraient ainsi être déployés dans l'éducation, le soin, la prise en charge psychiatrique, la construction d'infrastructures, les travaux et réflexions pour faire disparaître le patriarcat, la recherche sur les addictions, la prévention, l'accès à la culture, l'accès aux sports, l'urbanisme, les équipements publics: tout ce qui diminue réellement la violence et augmente la qualité du cadre et l'exercice du contrat social, comme le prouvent des études et travaux dans de nombreux domaines.

Un exemple, certes dont la gravité est en dessous des enjeux de ce chapitre mais en lien avec cette conférence : Une augmentation de la répression et de la violence envers l'art urbain ne réduit pas l'art urbain. En effet, comme l'illégalisme est inhérent à l'humanité, l'écriture diverse est inhérente à l'humanité. La police échoue donc aussi sur ce sujet et elle échouera toujours car la seule efficacité réelle pour réduire ou mieux cadrer l'art urbain serait de dépénaliser, permettant ainsi de ne pas entretenir le jeu, la punition, la vengeance, la création avec les artistes urbains et donc l'augmentation de ce phénomène, si tant est qu'il faille le réduire, ceci étant une autre question. La dépénalisation, couplée avec une augmentation des ouvertures d'infrastructures telles que les zones d'affichages ou d'expressions libres et les graff park, le tout avec une collaboration où une régence minimale

voir inexistante des institutions culturelles permettrait sur le long terme une efficacité de leur politique.

La police, ainsi exonérée de cette mission de contrôle d'identité, et après avoir soumis leurs autres missions également à discussion et expertises d'efficacité, pourrait être réduite de façon exponentielle, allant vers l'abolition totale de la police. Cette abolition permettra ainsi la réduction de la violence et l'augmentation de la sécurité. Nous atteindrions paradoxalement ainsi le but final du rôle de la police, servir et protéger. Une bonne police devrait être une police abolie.

Cependant dans la réalité, des lois liberticides et autoritaires continuent toujours d'être votées et les constatations rhétoriques dans les médias et l'espace public se durcissent. Un exemple de recrudescence notable qui peut être cité ici car la plus présente dans l'espace public est la loi de février 2017, cette loi qui autorise l'usage des tirs sur conducteurs et passagers lors des refus d'obtempérer. Cette loi a augmenté les homicides en France et par conséquent l'augmentation des refus d'obtempérer par simple instinct de survie. Rappelons-le: des morts par simple peur ou des petits délits amendables.

Et à chaque nouveau mort, cela explique pourquoi les prochains fuient.

Bien que le retrait de cette loi soit nécessaire pour diminuer notre exposition à la violence et à l'insécurité globale dans la société provoquée par la police, ce n'est qu'un des combats possibles à entreprendre. Il ne doit pas être l'unique préoccupation des abolitionnistes, d'autant plus qu'il ne faut pas oublier qu'en cas de réussite cela aura pour résultat immédiat la valorisation de la situation à la veille de cette loi.

Je sollicite ici et en complément des autres discussions abolitionnistes de diminuer les rencontres avec la police en commençant par supprimer les contrôles d'identité de police.

En attendant la vérité sur la réelle efficacité des actions de contrôle d'identité, notre appétit de réforme pourrait aussi être un peu assouvi par l'élaboration de protocoles, procédures qui permettent, à défaut de supprimer, de cadrer le contrôle d'identité comme demandé depuis des décennies avec le recipissé de controle d'identité, l'accès aux matricules de policiers. Le cadrage de cette activité peut être soumis à des protocoles de contrôles mathématiques (exemple : un espace public différent chaque jour, avec un contrôle toutes les X personnes ou toutes les X voitures), le tout avec des comptes rendus publics.

Ces points bien que nécessaires pour réformer peuvent être aussi une stratégie étatique pour éviter de faire advenir des réformes plus profondes, plus indispensables et urgentes.

L'augmentation de ces rencontres faussées rejoignent également une autre politique étatique, celle de la diminution voire de la disparition totale des possibilités de rencontres différentes avec la police. Ces rencontres différentes, bien que limitées également dans les résultats, ont le mérite de ne pas provoquer le contraire du discours annoncé c'est à dire d'augmenter la violence. Ces rencontres autres étaient alors les rencontres sportives, associatives avec les policiers, les ateliers de prévention comme le gonflage des pneus, les réglages des feux, les dispositifs comme la police de proximité, l'expansion des services d'expertises scientifiques indépendantes pour ne citer que quelques exemples.

Le tout encore accentué avec la réduction ou la suppression des rencontres autres par des appareils institutionnels pour palier aux forces de l'ordre: éducateurs de rue, de prev, ecrivain public, service public, accès à la santé, accès à l'éducation, accès à la culture, accès aux transports et bien sûr le combat politique contre la précarité sous toutes ses formes.

Les corps qui subissent les violences sont ceux qui jouissent ou essayent seulement de jouir de leurs droits, même des plus élémentaires comme la liberté de circuler. Les corps qui subissent les violences sont ceux qui essaient d'acquérir de nouveaux droits émancipateurs.

Ces personnes tuées par la police voulaient seulement rentrer chez elles.

Avec cette perturbation, je m'expose de fait à la violence de la police, à la violence d'état, à la répression judiciaire représentée sous le terme d'outrage.

Une proposition de rencontre qui se transforme en outrage.

Je fais cette proposition de rencontre car nos institutions elles-mêmes sont outragées, dévoyées, ce ne serait pas le cas, je resterais à la maison.

Est-ce la perturbation ACAB ou les institutions qui portent l'outrage dans son essence ?

Avec ces notions d'abolitionnisme, je m'inscris en outre dans les valeurs partagées avec l'artiste peinture Emile Friant qui dans ses oeuvres militait pour l'abolition de la peine de mort, position precurseuse, scandaleuse pour l'époque et donc sujet à la censure. L'abolition de la peine de mort en France fut votée en 1981 soit 73 ans après son tableau La peine capitale. Il est à noter que l'abolition de la peine de mort est une possibilité de concevoir l'abolitionnisme, certainement la plus connue. Désormais, ce mouvement international de pensée, qui a largement évolué, est documenté, augmenté par d'autres militants, d'autres secteurs d'activités, d'autres travaux, d'autres expériences. En choisissant l'abolition du contrôle d'identité, ceci balaye volontairement ainsi un large ensemble de manières de concevoir et d'expérimenter l'abolitionnisme. Donc en 2097, sera probablement voté l'abolition du contrôle d'identité.

En choisissant le tag invisuel sur une toile d'Emile Friant en avril dernier, cela me permet ici de dévoiler un nouveau point de connexion prémédité avec cette nouvelle perturbation ACAB...

Un second sujet d'analyse après cette perturbation et cette conférence sera la zone d'impact, avec particulièrement les institutions politiques et institutions culturelles dans le rôle éventuel d'institutions entremetteuses, médiatrices, complices de répression, soutien, réserve ou défection...

Pour clôturer ce chapitre fondamental à cette perturbation, et ensuite aborder les bonus de perturbation, j'aimerais vous inviter à nous poser la question de qu'est ce qu'une identité ?

Dans le dictionnaire, il est indiqué :

identité (nom féminin) : 1) rapport que présentent entre eux deux ou plusieurs êtres ou choses qui ont une similitude parfaite. 2) Caractère permanent et fondamental de quelqu'un, d'un groupe, qui fait son individualité, sa singularité.

Est-il question lors de ces contrôles d'identités d'établir des faits à l'aide de ces définitions ?

Abordons désormais avec le chapitre bonus de perturbation comment par exemple un simple vêtement peut provoquer un changement d'identité ou une interprétation d'identité.

Bonus de perturbation :

Dans ce bonus de perturbation, il est à noter un aspect accessoire de la perturbation, non indispensable à la perturbation : le costume.

Le choix de cet aspect accessoire fut possible dans un intérêt futur du traitement de la perturbation et pour l'augmentation de sa charge narrative et de médiation.

Lors de la réalisation du tag invisuel, donc lors de mon interpellation par les forces de l'ordre, je suis habillé d'une doudoune noir, d'un pantalon noir, valisette noire, de gants noirs et d'un bonnet noir, et de lunettes noires, portées régulièrement par nécessité en raison de migraines. Cela compose une tenue de circonstance pour un mois de décembre, pour autant l'imagerie sera connotée négativement.

Après mon interpellation et le retrait de la première couche de vêtements chauds,il s'avère que je suis habillé de chaussures de ville noires, pantalon de ville noir, chemisette blanche avec une poche remplie de trois stylos, cravate noire à rayures, lunettes de vue, valisette noire. Il est à noter que ces vêtements représentent la tenue portée par Michael Douglas dans le film En chute libre.

L'imagerie sera connotée positive et sérieuse si tant est qu'on n'ait pas la référence cinématographique.

Il est à noter que cette tenue est presque similaire à la tenue au moment de mon interpellation devant le Buffalo Grill lors de l'offensive Ecocide en 2020.

Dans le film En chute libre, sorti en 1993, un Américain, que rien ne distingue d'un autre, patiente interminablement dans sa voiture, coincée dans un énorme embouteillage à Los Angeles. L'homme comprend qu'il accumule un retard tel qu'il n'arrivera pas à temps pour l'anniversaire de sa fille. Pris de fureur, il quitte sa voiture e3t tente de faire le chemin à pied. Il ne tolère aucun obstacle. Il dévaste une épicerie, se bat avec des voyous, met la main sur un arsenal, mitraille à tous vents. Un inspecteur le prend en chasse. Une illustration au montage parfaitement maîtrisé des contradictions et des violences tapies au cœur de notre civilisation.



Entre le moment de mon interpellation et le moment de ma déposition, j'aurai donc deux tenues différentes à connotations antagonistes, dans l'imaginaire collectif et certainement encore plus vraies dans l'imaginaire des forces de l'ordre. La première sera jugée négative alors que la tenue qui sera visuellement présente dans l'enceinte de police qui se veut la plus rassurante est celle qui devrait attirer le plus de méfiance.



Cette différence de tenue peut évoquer le traitement des différents illégalismes dans notre société entre les illégalismes des classes dites laborieuses et les illégalismes des classes dites cols blancs.

Deux autres points de détails composent également ma tenue :

Le premier détail : Je réfléchissais à me vernir les ongles dans mon quotidien depuis des années, je ne retrouvais plus le courage de cette activité pratiquée dans mon adolescence, en novembre dernier, je franchis le pas pour des raisons personnelles. Je ne souhaitais pas me vernir les deux mains ou une main entière, je voulais trouver un code, une manière personnelle que j'ai trouvé en peignant mon pouce, mon index et mon majeur de ma main gauche. En plaçant correctement mes doigts vernis cela représente un pistolet, idéal donc pour le combat contre le virilisme que je souhaite entreprendre plus amplement. En plaçant mes doigts autrement, cela accentue le J du signe de l'artiste JUL, artiste que j'apprécie et que j'ai pu évoquer plusieurs fois dans mes productions artistiques.

Ensuite, en construisant, en réalisant mes recherches et en documentant l'origine ACAB et son équivalent français Mort aux vaches, je tombe sur des photographies de prisonniers de l'entre deux guerres, la tradition était de se tatouer trois points entre le pouce et l'index, machinalement je regarde ma main sur le clavier de l'ordinateur et je constate ces trois points sur le bout de mes doigts.

Cette invention personnelle, résultat de la sérendipité, peut donc symboliser le combat de la communauté L.G.B.T.Q.I.A + face aux violences de la police, le combat des féministes face aux violences de la police, le combat de toutes personnes face aux violences virilistes et patriarcales. Ce signe est avec grand plaisir libre de droits.

J'aborde donc devant les forces de l'ordre un signe visuel opposé aux violences de la police, que je vais signaler lors de ma déposition.

Le second détail : En ma possession un attaché caisse, celui-ci sera donc ouvert après mon interpellation. Cette valisette contiendra un seul objet : une poire de lavement. Cet objet sera forcément sujet à interrogation, observation, éventuellement à jugement, moqueries. Cette objet est un hommage à l'artiste et ami Gérard Zlotykamien, inventeur du graffiti moderne en 1963 et engagé dans le mouvement perturbationiste. Premier graffiti qu'il réalisa à l'aide d'une poire de lavement étant donné l'anachronisme avec les bombes aérosols. Cette référence est inhérente au milieu de l'art urbain. Cette poire de lavement ne contiendra pas de peinture étant donné que je réalise de l'art invisuel.

Il est à noter que dans le film Chute Libre, dans l'attaché caisse de Michael Douglas, il n'y pas de poire mais uniquement une pomme qu'il utilise comme projectile. Il est à noter que l'imagerie de Gérard Zlotykamien avec un attaché caisse est très répandu dans son imagerie artistique, en particulier en raison de la popularité d'une photographie de Rosine Klatzmann le représentant en train de peindre. L'attaché caisse est expliqué comme une stratégie de camouflage.

Avec Gérard Zlotykamien, lors d'un récent échange téléphonique pour les vœux de cette nouvelle année, j'en ai profité pour lui évoquer cette perturbation ACAB.

Sa réaction après la description : ils vont finir par me téléphoner avec cette histoire de poire, j'en ris d'avance.

Avec plus de profondeur il a pu annoncer : Vous ne dites jamais NON, vous dites OUI à autre chose.

Cette phrase résonne fortement et à l'avenir me guidera à soigner davantage mes OUI.

Au-delà de la tenue, quatre autres points de détails composent également le passé et le futur de la perturbation ACAB...:

Le premier détail : Le texte de la série Rêve perturbationiste avec le numéro 3 intitulée Perturbation Gérard Depardieu sera accessible dans le cadre de l'enquête. Ce texte a été publié sur les réseaux sociaux avant le tag invisuel ACAB et illustre un rêve perturbationiste. Dans ce rêve est décrit la structure de la perturbation actuellement en cours. Ce texte est toujours disponible et sera diffusé à l'avenir sur d'autres plateformes.

Le second détail : Lors de ma déposition, il sera essayé d'y inscrire la citation de Léonard de Vinci et le terme sfumato comme geste artistique et comme volonté de médiation artistique sur document administratif, policier et judiciaire.

Le troisième détail est une projection de la suite de cette offensive artistique Institutionisme avec le prochain déclenchement de quatre nouvelles perturbations en tant qu'artiste : La perturbation ACAB family en lien avec la visite de l'exposition collective La Morsure des termites proposée par Hugo Vitrani au Palais de Tokyo Paris, la perturbation intitulée Régulation des nuisibles, la perturbation intitulée Pot 2 20 et pourquoi pas dessiner une perturbation sous forme associative avec Le Mur commissariat.

De plus, des perturbations pourront être créées et réalisées avec le mouvement perturbationiste.

Le quatrième détail est la clef de vérification qui correspond au chiffre 455.

Ce chiffre correspond à l'année 455, date du pillage de la ville de Rome par le peuple Vandales à l'aide d'un procédé original.

CONCLUSION:

Pour finir cette conférence libre, il est à rappeler que celle-ci a été écrite en novembre 2023 et enregistrée avant le déclenchement de la perturbation ACAB... et fait donc désormais partie intégrante de la perturbation comme de nombreux éléments, rebondissements et autres perturbations qui vont être déclenchés dans le cadre de l'offensive Institutionisme. De fait, les nouveaux éléments, protagonistes, réactions à cette perturbation après le 24 janvier, date de déclenchement de la perturbation ne sont pas évoqués ou analysés par cette conférence, cependant des éléments de communication ou éventuellement une partie 2 à cette conférence pourraient voir rapidement le jour.

Je souhaite terminer cette conférence avec un extrait de la pièce de théâtre HUIS CLOS du rappeur, acteur et réalisateur français Kery James :

Dans les quartiers prolétaires, monsieur le juge, le policier qui protège, sert et rassure, n'est qu'une affabulation de votre fantasme republicain! Et jusqu'à preuve du contraire, le mot police ne vient ni de custodire qui signifie protéger, ni de ministrare qui veut dire servir! Il viendrait plutôt du latin politia, lui-même tiré du grec politeia qui signifie art de gouverner la cité. Art de gouverner la cité! Quand on a compris ça, on a tout compris! La police n'est que le bras armé de l'état par lequel il gouverne la cité d'une main de fer, s'octroie le monopole de la violence et menace à chaque instant le citoyen à qui il viendrait à l'idée de s'isoler du troupeau ou de marcher en dehors des clous, de retourner cette violence contre lui. Même s'ils s'ignorent, les policiers ne sont que des nervis aux ordres d'un système politique corrompu, lui-même au service du capital avec lequel il entretient des relations que certains qualifieraient d'incestueuses.

Kery James - Octobre 2023

Merci à vous pour votre écoute. Ravi d'avoir passé ce moment avec vous. Au plaisir de véritablement vous rencontrer ici, en différents lieux, mais assurément dans l'espace public.

Gloire à Louis Lasègue et à ceux qui voulaient rentrer chez eux.

Gilbert Cogalane - Décembre 2023.